

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

portant rectification au Décret N°78-63 du 16 Mars 1978 portant nominations et promotions à titre exceptionnel et militaire dans l'Ordre du Mérite du Bénin -

Le Président de la République
Grand Maître des Ordres Nationaux -

- VU l'Ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le Décret N°76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement modifié par le décret N°78-173 du 6 Juillet 1978 ;
- VU le Décret N°76-46 du 19 Février 1976, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
- VU la Loi N°61-43 du 24 Octobre 1961, portant création de l'Ordre du Mérite du Bénin ;
- VU le Décret N°72-72 du 4 Avril 1972, portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National de la République Populaire du Bénin ;
- VU le Décret N°72-73 du 4 Avril 1972, portant nomination des Membres du Conseil de l'Ordre National de la République Populaire du Bénin ;
- VU le Décret N°78-63 du 16 Mars 1978, portant nominations et promotions à titre exceptionnel et militaire dans l'Ordre du Mérite du Bénin ;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er. -Le Décret N°78-63 du 16 Mars 1978, portant nominations et promotions, à titre exceptionnel et militaire dans l'Ordre du Mérite du Bénin, est rectifié comme suit :

/-)u lieu de :

.....
.....

Au Grade de Chevalier

.....
.....

- TCHALIA Kakpo Ibrahim
Soldat de 1ère cl. des FAP - Mle 4360 (au 1° B.I.A.)

∟ ire :

.....
.....

Au Grade d'Officier

- TCHALIA Kakpo Ibrahim
Soldat de 1ère cl. des FAP - Mle 4360 (au 1° B.I.A.)

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel. -

Fait à COTONOU, le 13 Septembre 1978

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

Mathieu KEREKOU. -

Le Grand Chancelier de l'O.N.B.

M. S. COULIBALY. -

Ampliations : P.R. 8 CC/FRPB 4 C.N.R. 4 MINISTRES 15 GRDE CHANC. 20
C.S. 4 S.G.G. 4 I.G.E. 4 PROCUREUR G1 8 E.M.G1/FAP 6
CAB/MIL. 4 D.P.E. 4 I.N.S.A.E. 2 D.C.C.T. 1 S.P.D. 1
C.N.E.P.I. 2 J.O.R.F.B. 2 INTERESSE 1. -